

demeure injuste. Le droit des femmes au crédit, à égalité avec l'homme, a été nié à cause d'idées fausses sur la solvabilité des femmes.

Dans le passé, à une époque où les banques voyaient les prêts personnels prendre une place de plus en plus importante dans leurs opérations, certains employés chargés des prêts personnels se sont montrés, pour employer les termes des banques elles-mêmes, un peu trop prudents dans l'octroi de prêts. C'est peu dire. Jusqu'en 1968, la loi nationale sur l'habitation spécifiait que, lorsqu'une institution financière calculait le prêt hypothécaire qu'une famille pouvait assumer, elle devait prendre en ligne de compte seulement 50 p. 100 du revenu de la femme pour calculer le revenu familial. Ces règlements ont été supprimés pour mettre fin à l'idée sous-entendue que le mari était le principal gagne-pain, permettant ainsi aux institutions financières d'inclure la totalité des gains de la femme dans le revenu familial pour calculer le montant du prêt.

En 1971, à la suite d'autres changements on a stipulé qu'un candidat à un prêt hypothécaire en vertu de la L.N.H. ne pouvait faire l'objet de discrimination fondée sur le sexe ou l'état civil. C'est bien beau de faire adopter des directives et des règlements, mais on ne saurait méconnaître le fait que les grandes améliorations qui ont été apportées en matière de crédit masquent encore de graves inégalités. Les femmes mariées qui gagnent elles-mêmes leur vie sont toujours interrogées au sujet du revenu de leur mari, lorsqu'elles font une demande de crédit. Il est toujours vrai qu'une femme récemment séparée, divorcée ou veuve en bénéficie pas d'une chance égale en matière de crédit. Cette femme constate souvent qu'aux yeux des sociétés de ce crédit, elle n'a aucune identité distincte de celle de son mari.

Les deux grands bastions de la discrimination à l'égard de la femme demeurent les échelons supérieurs du gouvernement fédéral et des milieux financiers. Le ministre d'Outremont affirme qu'il a beaucoup fait à cet égard, mais d'après les données de 1976 70 p. 100 de toutes les femmes dans la Fonction publique fédérale gagnent moins de 10,000 dollars par année ce qui, n'est le cas que de 20 p. 100 des hommes. Seulement 1 p. 100 des femmes occupent des postes au niveau de la haute direction. Je n'ose même pas songer à ce que la situation peut être dans le monde financier, mais ce sont là les chiffres que publie le gouvernement.

Si les femmes doivent jouer un rôle plus important dans le monde des affaires, il faut qu'il y ait un changement radical dans deux domaines: les possibilités d'avancement et l'accès au capital. Les mêmes banques qui ont réalisé de grands progrès en nommant des femmes à des postes se refusent d'accorder des prêts commerciaux à des femmes. Une présidente de compagnie s'est même vu dire que si elle avait été un homme elle aurait obtenu un prêt deux fois plus important. Un grand nombre de gérants de banques adoptent encore une attitude négative à l'égard des femmes qui veulent emprunter. A propos d'une demande de crédit commercial, un directeur de succursale bancaire a déjà demandé: «Pourquoi une jeune fille aussi charmante tient-elle à se lancer dans les affaires?» On voit donc que dans le monde financier les esprits retardent un peu.

● (2102)

L'été dernier un étudiant obtenait sa maîtrise en gestion d'entreprise. Il travaillait dans une banque locale. On lui a dit

d'aller ouvrir un compte dans une banque d'à côté, pour ne pas que ses collègues de sexe féminin sachent combien il touchait. Depuis il a quitté cette banque.

Les femmes protestent contre la pratique humiliante qui consiste à demander au mari de se porter garant des crédits ou prêts obtenus par sa femme, ou de n'émettre de cartes de crédit qu'au nom du mari. Cela pose en règle que la femme mariée n'a pas de revenus propres. Vu le grand nombre de femmes qui travaillent aujourd'hui, cette règle se trouve maintenant en défaut.

Quelle est dans nos grandes sociétés la participation féminine aux décisions importantes? A peu près nulle. Les femmes occupent moins de 1 p. 100 des postes de haute direction. Cette pénurie se fait surtout remarquer dans la finance, l'exploitation minière et les services publics. Au début des années 70, il y avait dans les banques à charte une femme administrateur, mais aucune à un poste de haute direction. Dans les sociétés de crédit à la consommation, de fiducie, de prêts et d'assurance, il y avait quatre postes d'administrateur sur 697 et un poste de haute direction sur 73 occupés par des femmes. Je pense que c'est une honte. Nos femmes sont compétentes et suffisamment instruites, mais elles n'ont pas la possibilité de servir le pays. On aurait cru que le gouvernement fédéral, après l'année de la femme, aurait rectifié la situation dans nos sociétés de la Couronne.

Dernièrement, je lisais le rapport annuel de la Société centrale d'hypothèques et de logement et, horreur, je me suis rendu compte qu'il n'y a pas une femme parmi les administrateurs de cette société. Dans les vingt-quatre heures qui ont suivi, j'ai remis au ministre d'État aux Affaires urbaines (M. Ouellet) une liste de femmes parfaitement qualifiées pour siéger au conseil d'administration de la Société et j'espère avoir ainsi corrigé la situation.

Une voix: Étaient-elles au moins d'allégeance libérale?

Mme Pigott: J'ai pris la précaution de m'assurer que la moitié des noms qui y figuraient étaient ceux de bonnes libérales.

Je remarque que le député d'Outremont (M. Lalonde) n'écoute pas ce que je dis. Pour l'immigré, les chances de faire partie d'un conseil d'administration canadien sont de une contre six. Dans le cas des femmes, la proportion est de une contre 104, et ce en dépit du fait que 35 p. 100 des actions de la Société appartiennent généralement à des femmes. Stephen Leacock a dit: «Lorsque je vais dans une banque, je me fais bousculer.» Il parlait de lui-même, mais il aurait tout aussi bien pu dire cela des Canadiennes qui cherchent à obtenir du crédit dans nos banques. En fait, une femme sage a déjà dit que si les femmes ont tant de difficultés, c'est qu'elles ont surtout affaire aux hommes.

Je regrette que nous n'ayons pas pu soumettre au comité les très nombreux mémoires présentés par des femmes convaincues qu'elles devraient avoir davantage leur mot à dire dans les questions financières chez nous.

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, je me suis beaucoup intéressé à ce qu'a dit le ministre des Finances (M. Chrétien) lorsqu'il a jugé bon d'intervenir dans le débat cet après-midi, bien qu'il ait été absent de la Chambre au moment où le bill a été présenté. Pendant l'intervention du député d'Egmont (M. MacDonald) avait la parole, le ministre s'est mis à le mitrailler de questions à propos de certains faits.